

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial,

SALOME Sophie

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE

La campagne de **vaccination contre la grippe saisonnière** a débuté le 18 octobre. La vaccination est ouverte à toute la population.

Elle sera **entièrement remboursée pour les personnes à risques** :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques
- Les femmes enceintes
- Les personnes souffrant d'obésité
- Les personnes immunodéprimées
- Les professionnels de santé et professionnels des établissements médico-sociaux au contact de patients à risques

Vous pouvez vous faire vacciner par :

- Les médecins généralistes
- Les infirmier(e)s
- Les sage-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons à risque)
- Les pharmaciens

LA NOUVELLE CAMPAGNE DE RAPPEL CONTRE LE COVID-19

Depuis le lundi 3 octobre, une **nouvelle vaccination de rappel** contre le Covid-19 est disponible chez les professionnels de ville.

Sont éligibles à cette vaccination :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les résidents d'EHPAD et d'USLD
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables
- Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social

La vaccination contre la Covid-19 est **pleinement compatible avec la vaccination contre la grippe**.

Pour **rappel**, il est conseillé d'appliquer des gestes simples destinés à limiter la transmission tant de la grippe que du Covid-19 :

- *Se laver les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique*
- *Tousser ou éternuer dans son coude*
- *Utiliser un mouchoir en papier à usage unique*
- *Porter un masque*
- *Limiter les contacts avec des personnes fragiles ou malades*

LE LANCEMENT DU NOUVEAU SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION A LUXEUIL

Le 14 novembre, le site hospitalier de Luxeuil les bains va accueillir une **unité de soins de suite et de réadaptation à orientation oncologique**.

Ce projet mené par le GH70 répond au besoin de prise en charge des **patients atteints de cancers**.

Ce service assurera des soins médicaux et paramédicaux, de la rééducation et réadaptation, des actions de prévention et d'éducation ainsi que de l'accompagnement à la réinsertion.

LE CONGE DE PROCHE AIDANT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le congé de proche aidant permet à une personne de suspendre ou de réduire temporairement son activité professionnelle pour **s'occuper d'une personne** de son entourage proche en situation de handicap ou très dépendante.

Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié.

La **personne accompagnée** par le salarié peut être :

- La personne avec qui le salarié vit en couple
- Son ascendant, son descendant, ou son collatéral jusqu'au 4ème degré
- Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente

Ce congé peut être indemnisé sous la forme d'une **allocation journalière de proche aidant**, dans la limite de 66 jours pour l'ensemble de la carrière (et de 22 jours par mois).

La demande d'allocation se fait via un formulaire à retirer auprès de la CAF.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Rédigé en octobre 2022

Document libre de droit